

Rome, 2 juin 1990

Monsieur le Conseiller federal J.-P. Delamuraz

Copie:

- Secretariat du Chef du DFAE
- Secetaire d'Etat DFAE
- Division politique I
- Service economique et financier
- Direction du droit international public
- Office federal de la ~~police~~ (Prof. Jacot-Guillarmod)
justice
- BIGA
- Office federal de l'agriculture
- Office federal de l'aviation civile
- BAWI/IB: Blf, Jek, Ari, Pur, Gir, Kel, Bal, Zos, Nag, Col,
Sal, Bau, Pel

via Radio-D/C à:

- Mission suisse Bruxelles
- Delegations suisses Geneve et Paris
- Representation suisse Strasbourg
- Ambassades de Suisse Athenes, Bonn, Bruxelles, Copenhague, Dublin, Madrid, La Haye, Lisbonne, Londres, Luxembourg, Paris, Helsinki, Oslo, Stockholm, Vienne, Washinton

Espace economique europeen: entretiens a Rome

En marge de la Conference ministerielle Eureka, j'ai eu l'occasion avec les Ambassadeurs Pometta et Kellenberger et M. Ritz, d'avoir un entretien avec le Senateur Claudio Vitalone, Secetaire d'Etat aux Affaires etrangeres, et une seance de travail avec M. Raniero Vanni d'Archirafi, Ambassadeur d'Italie et Directeur general des Affaires economiques. Les deux entretiens, empreintes d'une grande civilite, ont ete aussi amicaux que constructifs et ont fait ressortir une attitude plus pragmatique que celle de la Commission. Les deux situent l'EEE dans le contexte de l'architecture europeenne et lui prete de ce fait un caractere d'urgence.

1. Entretien avec le Senateur Vitalone

Le senateur Vitalone, responsable du dossier communautaire et des relations avec les autres pays europeens et ami intime de M. Andreotti, m'a dit la vive satisfaction du president du Conseil pour sa recente visite en Suisse.

M. Vitalone sortait d'un entretien entre celui-ci et M. Mock. Il a souligne la rapidite des changements

intervenues en Europe. Le concept communautaire de ne pas s'élargir avant l'accomplissement du marché intérieur est en pratique déjà dépassé par l'unification allemande. Selon lui on ne peut exclure que l'adhésion de l'Autriche se réalise plus vite que prévue à l'origine.

Les Italiens sont à la recherche sérieuse d'éléments contribuant à stabiliser la situation dans les pays de l'Est. "Après la victoire pacifique nous avons deux ans pour organiser la nouvelle paix." À ce titre mon interlocuteur était très intéressé par notre concept de renforcer par étapes, mais sur des bases réalistes les relations commerciales entre l'AELE et les pays de l'Europe centrale (cf. réponse au Conseiller national J.-S. Eggly).

Il a d'ailleurs fait un lien direct entre cette problématique et la nécessité de conclure rapidement un accord sur l'EEE. Je n'exclue pas que ces considérations pourraient amener Rome à une attitude plus flexible dans nos négociations avec la CE.

Quant à moi, j'ai clairement indiqué à mon collègue que nous apprécions l'approche dynamique, constructive et pragmatique de la présidence italienne, mais que pour nous la qualité de l'accord prime la rapidité de sa conclusion.

M. Vitalone s'est explicitement félicité du fait que la présidence italienne à la CE coïncide avec celle de la Suisse à l'AELE. Il semble conscient que nos relations intenses et la bonne connaissance réciproque sont la meilleure base pour résoudre les problèmes de fond.

Dans ce contexte il est revenu sur l'idée de créer un groupe de contact informel entre la Suisse, l'Italie et l'Autriche. Je lui ai fait remarquer qu'il faudra éviter tout malentendu auprès de nos partenaires. De notre côté l'association de l'Autriche à de tels contacts peut se justifier dans la mesure où Vienne exercera la vice-présidence durant le 2^{ème} semestre.

J'ai été frappé par la réaction de Vitalone qui ne veut attribuer trop de poids aux susceptibilités de la Commission. Il n'a pas caché une certaine irritation à l'égard des lourdeurs bureaucratiques de cette dernière dont il conteste par ailleurs nullement les compétences. En tant que parlementaire, il est néanmoins sensible au problème du déficit démocratique de la CE et plaide pour plus d'impulsions politiques de la part des États-membres

pour regler les problemes urgents en Europe.

En conclusion il a manifeste la plus grande disponibilite de l'Italie pour avoir dans les prochains six mois des contacts reguliers mais informels avec la Suisse.

2. Entretien avec l'Ambassadeur Vanni d'Archirafi
 - a) Archirafi voit l'EEE comme une superassociation stabilisant une situation intermediaire entre l'adhesion et une association classique. Vu l'urgence du dossier, il n'exclue pas une formule de type "accord global" qui definirait le champ d'application et les institutions, mais laisserait encore ouvert des domaines particulierement complexes tel l'agriculture et la peche. Le traite aurait donc un caractere evolutif sans pour autant etre un mini-accord de type Luxembourg plus. J'ai presente la position AELE a ce sujet, tel que convenue avant hier au niveau ministeriel a Paris.
 - b) J'ai ensuite concentre l'entretien sur la necessite ineluctable d'avoir des procedures qui empechent les faits accomplis. Je crois que le message a passe. L'Italie met en tout cas beaucoup de poids sur le decision shaping, de preference meme a l'9.
 - c) Le dogme des deux pilliers est difficile a combattre si ce n'est avec l'argument qu'un probleme surgissant entre l'Italie et la Suisse ne saurait etre regle ni par l'un ni par l'autre organe de surveillance. J'ai eu l'impression que peu de reflexions a ete consacre a ce probleme, surtout en matiere cartellaire.
 - d) Une fois de plus, j'ai fait l'experience de "l'inconcevabilite", pour un communautaire, d'un droit international public "au dessus" du droit communautaire. C'est probablement du au fait que pour un Etat membre le droit supreme constitue le droit communautaire de sorte que ce dernier peut, a la limite, seulement etre "etendu" a des tiers. Que la Communautaire en tant que telle soit un sujet de droit international public "comme un autre" est difficilement acceptable car "cet autre" aurait ainsi une qualite de souverainete plus marquee qu'un Etat membre. C'est dans cet ordre d'idees, dans ce dernier refus instinctif d'accepter ~~ce~~ l'abandon partiel de souverainete qu'implique l'adhesion, que reside le caractere au fond hybride du decision making et de l'article 35 de l'accord assurances.

e) C'est ainsi que mon interlocuteur songe a un processus legislatif concerté de part et d'autre qui serait introduit de maniere autonome sur quoi le droit commun se reduirait a une decision commune portant sur la reconnaissance mutuelle des regimes periodiques. Bien qu'une telle solution soit moins systematique pour les puristes de l'applicabilite directe, elle est neanmoins interessante, car elle permettrait, le cas echeant, plus de flexibilite, laisserait intacte les procedures parlementaires et viendrait a la rencontre des dualistes nordiques.

f) A ce stade de la discussion j'ai introduit la requete que l'autonomie requise par la Communauté se ferait, le cas echeant, sur une base de reciprocite ce qui impliquerait, de notre cote, l'autonomie des procedures parlementaires. Cette consequence ayant ete acceptee, j'ai ajoute que ceci impliquerait le risque que l'un ou l'autre parlement refuse la decision qui lui est soumise pour approbation, sur quoi j'ai tire la consequence de la necessite de prevoir un opting out individuel. Ceci ne fut pas ouvertement conteste ...

g) Une longue discussion se declencha ensuite sur les exceptions, la Commission ayant eu vent d'un livre de 58 pages d'exceptions. J'ai d'abord explique la difference qualitative entre une adhesion et un EEE. S'il n'y a pas d'exceptions il n'ya pas des raisons de ne pas adherer.

J'ai ensuite explique les 4 categories de "difficultes", a savoir:

- transitional solutions
- higher level of protection (EFTA-acquis)
- solutions speciales a negocier
- exceptions

Beaucoup d'exceptions peuvent etre reglees par des solutions speciales a negocier, telles que la reconnaissance reciproque, des solutions quantitatives et j'en passe. Cette explication semble avoir calme les esprits.

3. Problemes bilateraux

J'ai saisi cette occasion pour aborder, en remettant des aide-memoires, les problemes suivants:

- Enregistrement et prix des produits pharmaceutiques
- Evaluation morphologique de bovins reproducteurs de la race brune exportes vers l'Italie au titre de l'exemption tarifaire.

- Restriction des contrôles aériens par Milan des vols au départ ou a destination de Agno/Lugano.
- Adaptation des accords bilatéraux aux compétences communautaires.

Je tiens a remercier Mme l'Ambassadeur Pometta et son equipe de l'excellente preparation de cette courte visite.

F. Blankart